

C-494

First Session, Forty-first Parliament,
60-61-62 Elizabeth II, 2011-2012-2013

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-494

An Act to amend the Navigable Waters Protection Act (Main
River and Bay du Nord River)

FIRST READING, APRIL 22, 2013

C-494

Première session, quarante et unième législature,
60-61-62 Elizabeth II, 2011-2012-2013

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-494

Loi modifiant la Loi sur la protection des eaux navigables
(rivière Main et rivière Bay du Nord)

PREMIÈRE LECTURE LE 22 AVRIL 2013

MR. CLEARY

M. CLEARY

SUMMARY

This enactment amends the *Navigable Waters Protection Act* in order to add the Main River and Bay du Nord River to the navigable waters listed in the schedule to that Act, as it will read immediately after the coming into force of section 331 of the *Jobs and Growth Act, 2012*.

SOMMAIRE

Le texte modifie la *Loi sur la protection des eaux navigables* pour ajouter les rivières Main et Bay du Nord aux eaux navigables mentionnées à l'annexe de cette loi, dans sa version postérieure à l'entrée en vigueur de l'article 331 de la *Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*.

BILL C-494

An Act to amend the Navigable Waters Protection Act (Main River and Bay du Nord River)

Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

R.S., c. N-22

NAVIGABLE WATERS PROTECTION ACT

1. Part 2 of the schedule to the *Navigable Waters Protection Act*, as it reads immediately after the coming into force of section 331 of the *Jobs and Growth Act, 2012*, is amended by adding after item 62 in the columns shown the following:

Item: "62.1"	10	Article : « 62.1 »	
Column 1: "Main River"		Colonne 1 : « Rivière Main »	
Column 2: "49°45'35" N, 56°52'22" W"		Colonne 2 : « 49°45'35" N., 56°52'22" O. »	
Column 3: "49°49'57" N, 57°12'59" W"		Colonne 3 : « 49°49'57" N., 57°12'59" O. »	
Column 4: "From the Long Range Mountains to White Bay"	15	Colonne 4 : « À partir des monts Long Range jusqu'à la baie White »	15
Item: "62.2"		Article : « 62.2 »	
Column 1: "Bay du Nord River"		Colonne 1 : « Rivière Bay du Nord »	
Column 2: "47°41'38" N, 55°25'22" W"		Colonne 2 : « 47°41'38" N., 55°25'22" O. »	
Column 3: "48°12'38" N, 55°04'55" W"		Colonne 3 : « 48°12'38" N., 55°04'55" O. »	20
Column 4: "From Rainy Lake to Fortune Bay"	20	Colonne 4 : « À partir du lac Rainy jusqu'à la baie Fortune »	

Loi modifiant la Loi sur la protection des eaux navigables (rivière Main et rivière Bay du Nord)

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

L.R., ch. N-22

1. La partie 2 de l'annexe de la *Loi sur la protection des eaux navigables*, dans sa version postérieure à l'entrée en vigueur de l'article 331 de la *Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance*, est modifiée par adjonction, après l'article 62, dans les colonnes indiquées, de ce qui suit :

10

5

15

20

Coming into force

COMING INTO FORCE

2. This Act comes into force on the later of the day section 331 of the *Jobs and Growth Act, 2012* comes into force and the day on which this Act receives royal assent.

ENTRÉE EN VIGUEUR

2. La présente loi entre en vigueur à la date d'entrée en vigueur de l'article 331 de la *Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance* ou, si elle est postérieure, à la date de sanction de la présente loi.

Entrée en vigueur

5